

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU et LIDDLE

Etaient Absents-excuses : Mme THAUVIN ET Mr PERRAULT

Le lundi 28 novembre 2022 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022

Délibérations :

- 1/ Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la société Sunvest, qui développe, construit et exploite des parcs photovoltaïques en combinaison avec l'activité agricole (élevage bovin en l'occurrence) étudie la faisabilité d'un projet au lieu-dit « l'étang neuf » sur la commune. Ce projet porte sur une parcelle de 42 ha le long de la RD 725 actuellement difficile à cultiver, avec un bosquet existant qui serait maintenu.
Cette installation serait raccordée au poste de Preuilly et pourrait avoir une retombée économique pour la commune.

Mme Liddle demande l'estimation de production, qui d'après les informations données à Monsieur le Maire serait de 25 Giga watts annuel

Mr Vignaud demande de quelle façon se fera le raccordement à Preuilly

Mr le Maire répond que la ligne sera enterrée le long de la RD 725 jusqu'au poste. Il précise toutefois que ce raccordement reste à confirmer en fonction des capacités de stockage disponibles.

Mr Chaboisson s'interroge sur la durée de vie de cette installation, et Mr Perron sur son recyclage.

Mr le Maire répond que la durée de vie des panneaux est estimée à 30 ans et que le démantèlement et le recyclage est prévu dans le contrat signé avec le propriétaire du terrain.

Mme Boulineau se préoccupe de la santé des ovins.

Mr le Maire répond qu'il ne semble pas y avoir d'impact spécial et qu'il a été constaté que l'herbe pousse correctement sous les panneaux, ceux-ci étant espacés.

Mr Salais rajoute que ces terres ne sont potentiellement pas cultivables même en forestation et que l'installation d'un éleveur ne peut être que bénéfique.

Mr Doucet demande quelles structures pourraient s'opposer à ce projet.

Mr le Maire répond que ce dossier sera étudié par diverses instances dont la Communauté de Communes, l'UDAP et les services environnementaux avec avis sur la faune et la flore. Cette étude préalable durera au minimum une année.

Mr Vignaud s'interroge sur la voie d'accès à ce site. Mr le Maire répond que ce projet est en bordure de route départementale et qu'il pourra être envisagé l'utilisation de divers chemins ruraux.

Le conseil municipal émet unanimement un avis favorable à ce projet

Il assortit sa décision des conditions suivantes :

- viabilité du projet agricole envisagé
- plantation d'une haie d'arbres ou arbustes le long de la RD 725
- préservation de la partie boisée au centre de la parcelle
- étude des voies d'accès en liaison avec la commune.

- 2/ Monsieur le Maire donne lecture de la proposition faite par le Centre de Gestion, prévoyant une mission de médiation en cas de litige entre la municipalité et le personnel communal, pour laquelle il n'y aura facturation que si sollicitation du service.

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette mission à l'unanimité

- 3/ Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'adhérer au groupement de commande voirie de la Communauté de Communes, et propose de renouveler pour 2023, l'adhésion à ce groupement pour le lot relatif à la fourniture et livraison de matériaux, car jusqu'à maintenant l'enrobé froid livré était de bonne qualité.
Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- 4/ Monsieur le Maire informe les conseillers de l'évolution des travaux réalisés à la mairie (bureau du Maire et nouveau secrétariat) et fait part du besoin de virements de crédits de 3000 € pour finaliser leur réalisation.
Ces virements de crédits sont acceptés à l'unanimité.

Informations :

- Monsieur le Maire fait part du courrier reçu des habitants des Tremblais, de la Tuilerie et des Vignes de Roux relatif à l'insécurité des sorties de leur hameau que ce soit sur la RD 725 ou sur la RD 365 au carrefour de la Ratrie. Mr Dupuis rajoute certaines informations complémentaires.

Monsieur le Maire propose de créer un sens unique de La Ratrie vers Les Bernardières, interdisant donc la circulation dans le sens inverse, et d'étudier la possibilité d'agrandir l'entrée de la route de la Grotte pour faciliter le virage pour les camions risquant d'utiliser plus souvent cette voie.

Ralentir la circulation sur la RD 725, déjà limitée à 50 km/h, au lieu-dit « les Bernardières » est un problème difficile à résoudre car la pose d'un radar pédagogique ou fixe n'est pas une solution soutenue par le département, ce dernier étant responsable de cette voie, y compris en lieu-dit. Prendre au niveau de la commune la sécurisation de ce lieu est possible mais délicat à mettre en œuvre car la commune deviendrait responsable de l'entretien de cette portion de voie, avec le problème de la

sécurité des agents.

- Monsieur le Maire rappelle qu'un habitant de la commune s'est proposé bénévolement d'établir un logo pour la commune et montre 2 projets transmis avec variante de couleurs. Il remercie le concepteur pour cette initiative.

Les conseillers municipaux font part de leurs remarques en émettant d'une part le souhait d'une personnalisation de la géographie vallonnée de Boussay et d'autre part que le logo soit moins 'dessiné'. Le sujet sera de nouveau abordé en conseil après contact avec le concepteur.

- Monsieur le Maire fait un compte-rendu de sa réunion avec Enedis au cours de laquelle il a été question des informations sur des coupures possibles annoncées par les médias

Il précise que s'il devait y avoir coupure, ce serait entre 8 et 13 h ou de 18 à 20h pour une durée de 2 heures maximum et que la mairie serait avertie.

La commune, par souci d'économie a déjà mis en place une extinction de l'éclairage public à 21h sur le Bourg et Les Délices/Porte-Chanteau en harmonie avec Preuilly/Claise.

En 2023 il sera nécessaire de prévoir une dotation budgétaire pour faire face aux divers travaux de mise aux normes de l'éclairage public existant. Par ailleurs, en réponse à une question de Mr Vignaud, un devis sera demandé pour solder l'enfouissement du réseau dans le Bourg.

- Monsieur le Maire donne le résultat du concours photos de l'année 2022 intitulé 'Boussay au cours des saisons' auquel 9 personnes ont participé.

Les photos retenues par le jury vont servir à l'élaboration du calendrier 2023, dont un exemplaire sera offert à chaque foyer.

Le thème du concours photos 2023 sera : 'Boussay d'antan'

- Monsieur le Maire fait part de propos tenus avec le du Maire de Montrésor concernant l'inscription de Boussay au label des Plus Beaux Villages de France. La commune ayant déjà déposé un dossier, il s'avère nécessaire de prendre de nouveaux renseignements sur le nouveau règlement de cette structure.

Mr Vignaud et Mr Perron interviennent pour souligner que ce label permettrait de plus nombreuses visites touristiques.

- Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février prochain, et qu'il est obligatoire et déclaratif. Il indique que Raphaële Vezin a accepté d'être agent recenseur.

- Ensuite il évoque rapidement divers points :

- o la situation actuelle relative à la propagation de la grippe aviaire et fait part du questionnaire à remplir par les détenteurs d'oiseaux ;
- o la prochaine décision à venir concernant le classement de la Cloche de l'Eglise ;
- o des remarques formulées par la Préfecture sur l'accessibilité de l'Eglise
- o **et** enfin l'organisation du Téléthon à Yzeures/Creuse en partenariat avec toutes les communes de l'ancien canton de Preuilly/Claise, dont l'inauguration est prévue le vendredi 2 décembre à 19h.

- Monsieur le Maire propose ensuite, puisque les conditions sanitaires le permettent cette année, d'organiser un moment convivial ouvert à toutes les personnes de la commune, au cours duquel il en profiterait pour présenter ses Vœux pour la nouvelle année, remettre les cadeaux de fin d'année aux séniors, mais aussi les prix du concours photos ainsi qu'un calendrier 2023. Il est proposé de le programmer le vendredi 6 janvier à 18h30.

Enfin, Monsieur le Maire fait le bilan de la table ronde orientée sur les énergies renouvelables, organisée par le Député.

- Monsieur Dupuis fait ensuite un compte-rendu sur la réunion relative à la sécurité numérique car de nombreux virus sont envoyés sur mails. Il propose d'acquérir en 2023 un outil de sauvegarde sécurisé pour la commune.
- Messieurs Dupuis et Chaboisson font de même pour le syndicat d'eau potable et indiquent que les tarifs vont augmenter, du fait de la prestation de l'exploitant et des travaux prévus pour certains sondages en 2023.
- Monsieur Salais informe de la campagne nationale pour le recensement des armes de chasse, et indique qu'une déclaration est à faire sur le site SIA jusqu'en juillet 2023.

Monsieur Chaboisson indique qu'une commission économique a eu lieu et demande qu'une réflexion soit menée localement sur ce sujet afin de faire remonter les informations à la communauté de communes.

La séance fût levée à 20 heures 50.